



Déclaration Liminaire Comité Technique du 19/04/2019

La CGT SPIP 65 siège pour la première fois au comité technique spécial et espère que ce nouvel espace de dialogue social permettra des avancées pour l'ensemble du service.

Nous regrettons que l'examen des ACT ne soit pas à l'ordre du jour, ce qui sera porté à la connaissance du comité technique inter régional prévu le 21 mai .

Nous regrettons également de ne pas avoir été destinataires du précédent document unique , qui aurait permis une base de travail pour la construction du prochain

Le SPIP 65 a investi de nouveaux locaux en février accédant ainsi à plus d'espace et de fonctionnalité même si des ajustements restent à trouver en terme d'organisation, de fonctionnement et de visibilité du service.

La CGT SPIP 65 tient cependant à rappeler que le déroulement du déménagement a été particulièrement difficile pour les personnels.

Nous souhaitons revenir sur le déploiement du RPO1, qui , pour intéressant qu'il soit en terme de questionnements et réflexions professionnels, ne prend pas en compte la charge exponentielle de travail, aussi nous attendons que l'administration accélère enfin le travail sur la création des organigrammes en SPIP .

Au vu de l'actualité de la loi de programmation justice nous ne pouvons que craindre une détérioration de la situation avec le développement prévisible des interventions en présentiel et l'augmentation des prononcés de peine de PSE

De même, la mise en place nébuleuse de l'agence nationale du TIG, avec une ponction sur les effectifs des services, ne peut qu'aggraver la surcharge de travail pour l'ensemble des personnels.

Par ailleurs la CGT SPIP 65 s'inquiète du sort des contractuels et insiste pour que le travail sur le statut des psychologues aboutissent afin de faire cesser l'inquiétude des services et des agents quant à la continuité de la pluridisciplinarité

Tarbes le 19/04/2019